



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE BASKET BALL
DU VAL-DE-MARNE**



**ORGANISATION OPEN FEMININ
COMITE DEPARTEMENTAL
DU VAL DE MARNE**

VAL DE MARNE

CAHIER DES CHARGES



1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 OBJECTIF

Cet évènement a pour but de rassembler sur un même site les 10 équipes de division Pré Régionale Féminine pour leur première journée de championnat.

1.2 DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT

- 25 septembre 2016 (sous réserve de modification par la Commission Sportive)
- Cinq matchs (5 le dimanche)
- Réservation de salles : le dimanche de **8h à 20h**.

1.3 RELATIONS CD – CLUB ACCUEILLANT

Le club accueillant fournira le nom et les coordonnées d'une personne ressource que le comité pourra contacter pour l'organisation. Cette personne proposera une réunion de préparation sur site avec le comité.

Le comité mettra à disposition pour toute l'organisation de l'évènement son chargé de communication.
Contact : M Florent TEISSEDRE - Tel : 01.43.53.15.30 - E-mail : mg94bb@orange.fr

2. SALLE

Le site proposé devra répondre aux critères suivants :

- Gymnase avec une salle
- 1 terrain 28x15, homologué nouveaux tracés
- Tribunes en adéquation à la pratique du basket-ball
- Quatre vestiaires au minimum pour les équipes
- Deux vestiaires au minimum pour les arbitres
- 1 salle de réunion pour accueillir une soixantaine de personnes (facultatif)
- 1 pupitre de chronomètre et 1 jeu de table de marque
- Une sonorisation pour le terrain
- Un espace pour le buffet
- Un espace pour d'éventuels stands
- Un local pour le stockage du matériel comité
- 6 tables, 40 chaises, 1 estrade pour la table de marque (souhaitable)

3. ORGANISATION GENERALE

3.1 LE CLUB

Le club accueillant s'engage à :

- Accueillir l'événement 2 années de suite
- Réserver le gymnase et ses salles pour toute la durée de l'événement
- Mettre à disposition une sonorisation dans la salle
- Mettre à disposition au moins quatre bénévoles qui se chargeront de l'accueil des équipes et deux bénévoles pour aider à la logistique.
- Diffuser l'affiche de l'événement à ses adhérents et à sa municipalité
- Inviter les personnalités municipales de son choix ainsi que celles du club. Les invitations seront fournies par le comité
- Demander à la municipalité s'il y a possibilité d'avoir des plantes pour décorer l'espace

Le club aura la possibilité d'ouvrir une buvette dont les recettes lui reviendront en totalité.

3.2 LE COMITE

Le comité s'engage à :

- Assurer la mise en place et l'organisation de l'événement
- Fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition
- Installer le décorum des terrains, équipements annexes et matériel publicitaire
- Gérer l'organisation des matchs
- Mobiliser des bénévoles pour aider à l'organisation
- Désigner les arbitres et les OTM pour chaque match
- Prendre en charge le « verre de l'amitié » à l'issue des deux journées
- Prévenir toutes les équipes qui participeront à cet événement
- Assurer toute la communication de l'événement
- Inviter et accueillir partenaires et personnalités diverses
- Associer la municipalité à la promotion de l'événement sur les affiches
- Assurer la couverture médicale

Toutes les dépenses inhérentes à l'événement seront à la charge du comité, après validation du coordonnateur du Pôle Développement Evènements (excepté les achats pour l'éventuelle buvette).

4. ENGAGEMENT

Le club accueillant adhère au présent cahier des charges, reconnaît qu'il possède valeur de convention, et s'engage à en respecter strictement les stipulations.

Fait à en deux exemplaires le

Pour le comité

Pour le club accueillant